

SSM info

A l'évidence, la SSR ne traverse pas seulement une phase de renouvellement de son infrastructure qui s'exprime par la rénovation du siège de sa Direction générale ou encore par l'investissement d'énormes sommes dans la transformation ou la construction de studios radios. À l'interne également, la SSR se reconstruit. Elle réforme ses structures, envisage la convergence des médias, veut optimiser ses services de supports et se prépare à une sérieuse crise financière qui provoquera une perte de 250 millions de francs d'ici à 2013. Elle menace donc de démanteler des programmes et de tailler dans ses effectifs. Effectuée dans la précipitation, sa politique consiste surtout à lancer des projets tous azimuts. Dans le même temps, ses rapports avec son partenaire social, le SSM, se détériorent. Un bilan critique s'impose.

Stephan Ruppen, secrétaire central SSM

Pour obtenir une convention collective de travail, nous nous sommes battus pendant deux ans avec une délégation de négociation SSR extrêmement dure. La chose est suffisamment récente pour qu'aucun de nous, au SSM, ne l'ait oublié. La SSR a réussi à imposer son credo de l'annualisation du temps de travail, mais nous avons obtenu la mise en place d'un modèle de compensation et plusieurs dispositions de protection qui permettent de garantir des acquis importants.

Pourparlers pénibles en cours - aucun résultat concret

Depuis que la CCT 2009 est entrée en vigueur, la SSR oublie ses promesses et entend dicter sa loi. Elle ne respecte pas les engagements pris en cours de négociation, comme par exemple l'obligation de mentionner le nombre de jours de travail garantis dans le contrat de travail. La protection de la santé des employés tout comme une meilleure planification ne sont plus à l'ordre du jour. Au contraire, la SSR estime aujourd'hui qu'il est inutile de se doter de directives de planification alors que cela avait pourtant été négocié. Ce n'est qu'à la suite de la forte pression syndicale que la SSR a finalement accepté de reprendre des négociations sur ce point. Mais le temps passe, nous sommes déjà au mois de mai et nous n'avons toujours pas trouvé de solution acceptable sur les questions importantes.

Voici quelques exemples de l'attitude de la SSR.

Exemple 1

Règle en matière de jours fériés – contraire à toute bonne foi

Dans les négociations pour la nouvelle CCT, le SSM a accepté une nouvelle réglementation des jours fériés selon laquelle il n'est désormais plus possible de compenser les jours fériés coïncidant avec un samedi ou un dimanche. La SSR avait promis au SSM que le personnel perdrait ainsi au maximum 1,5 jour par année en moyenne. Aujourd'hui, au lieu de chercher

une application conforme à la bonne foi pour toutes les UE, la SSR laisse faire à chaque UE ce qu'elle veut. Les unes fixent les jours fériés en respectant les garanties données en négociations, les autres de manière à ce que la perte de jours fériés atteigne presque deux semaines sur les quatre années de validité de la CCT. Le SSM a proposé que chaque UE fixe les jours fériés de manière à ce que la perte ne dépasse pas 1,5 jour en moyenne annuelle sur la durée de validité de la CCT. La SSR refuse et viole ainsi clairement les principes de la bonne foi.

Exemple 2

Regroupement des demi-jours de repos légal – les astuces de la SSR

Les personnes qui ont reçu un nouveau contrat pour 2009 s'en souviennent peut-être. Ce contrat contenait une disposition établissant que le collaborateur ou la collaboratrice acceptait que ses demi-journées de repos légal soient regroupées. Sans aucune contrepartie, la SSR s'est ainsi garanti le droit de planifier six jours consécutifs les personnes qui ont signé ce contrat, sachant que, sans l'accord explicite des collaborateurs, elle n'aurait pas le droit de le faire. La SSR s'est donc discrètement arrogée une énorme flexibilité dans la planification des services sans informer le personnel sur les conséquences du consentement donné à cette pratique et sans consulter le SSM. Elle refuse aussi bien de négocier ce consentement avec le syndicat que d'offrir en contrepartie des dispositions minimales garantissant une meilleure protection de la santé.

Exemple 3

Baisse de la courbe des salaires au Tessin – la ruse de la Direction

La SSR au Tessin a été habile, pour ne pas dire rusée. En 2006, invoquant une comparaison effectuée par ses soins, l'UE tentait d'abaisser la position de la courbe salariale et d'en modifier l'inclinaison, ce qui aurait eu pour effet une diminution énorme des salaires de référence. La RTSI dut finalement renoncer à ce projet en raison des vives protestations du SSM. Il ne faudrait pas croire que la SSR a ensuite soulevé la question de la possibilité de baisser les salaires en manipulant la courbe salariale pendant les négociations contractuelles. Au contraire. Mais la nouvelle CCT était à peine entrée en vigueur que la Direction ordonnait une baisse des salaires de référence avec effet au 1^{er} mai 2009. Pour le personnel, cette manœuvre a des conséquences très graves. La réduction de 10% du salaire de référence fait fondre comme neige au soleil le potentiel de développement salarial individuel, de même que d'autres droits. Une telle mesure ne touche pas seulement les salaires mais aussi les rentes du deuxième pilier, puisque les cotisations sont calculées sur une base salariale inférieure, et les indemnités de fonctions, puisque la base de calcul a baissé. De plus, certains collaborateurs qui avaient encore un potentiel de développement deviendront des dépasseurs et perdront donc la possibilité d'une compensation du renchérissement, etc.

Voici ce que signifie concrètement la modification de la courbe salariale :

La Direction a décidé que le salaire de référence pour les fonctions totalisant 125 points ne se montera désormais plus qu'à CHF 65'388.- (au lieu de CHF 72'755.-). La perte annuelle s'élève à CHF 7'367.-, soit plus de 10%. Pour la personne qui atteint le salaire de référence, cela représente en cinq ans une perte salariale de CHF 36'835.-.

En revanche, les personnes dont la fonction atteint 260 points, donc les cadres, ont de quoi se réjouir. Leur potentiel salarial ne subit aucune baisse. Au contraire. Elles gagneront CHF 715.- de plus que selon l'ancienne courbe des salaires.

Diminution des bas salaires pour financer les revenus des cadres

Au Tessin, la RSI a simplement décidé de soustraire de l'argent aux catégories salariales inférieures pour pouvoir verser des salaires plus élevés aux cadres supérieurs. Un vrai scandale !

Et il est inutile de se faire des illusions : ce qui n'est rien d'autre qu'un pillage dans les poches des employés est un projet pilote de la SSR. S'il réussit au Tessin, d'autres UE

suiront l'exemple et amputeront selon leur bon vouloir, sans négociations, les perspectives salariales de leurs employés.

Le SSM se battra contre cette mentalité prédatrice et soumettra la question devant un tribunal arbitral.

Exemple 4

Révision de l'OLT II – la SSR préfère dépasser les 63 heures hebdomadaires !

Beaucoup d'employés ont des plans de service particulièrement éreintants : 6 jours de travail, 1 seul jour de repos, puis à nouveau 5 jours de travail. La compensation des jours de repos est reportée à plus tard et il arrive fréquemment qu'elle ne puisse avoir lieu en raison de la suppression de jours de repos.

Cette mauvaise planification rend toute vie sociale difficile sans parler de ses conséquences sur la santé. Le seco envisage actuellement de réviser l'ordonnance II relative à la loi sur le travail (OLT II). Selon le projet de révision, dans certaines branches, le personnel pourra être occupé 7 jours consécutifs pour autant que cette période de travail soit suivie de 3 jours de repos et que la durée quotidienne du travail pendant ces 7 jours ne dépasse pas 9 heures (sans les pauses).

De tels plans de service demeurent très problématiques, mais sont néanmoins plus favorables que les plans 6/1/5 cités plus haut. Nous avons donc proposé à la SSR de demander au seco de soumettre la SSR au nouvel art. 2 OLT II. La SSR refuse cette proposition, arguant que la durée quotidienne de travail de 9 heures pendant 7 jours est trop faible. Autrement dit, elle juge que 63 heures par semaines ne sont pas suffisantes pour garantir la production. La Conférence des chefs du personnel de la SSR a ainsi annulé à la dernière minute une séance avec le seco dont il avait déjà été convenu entre le SSM et la SSR.

La position des chefs du personnel est inacceptable. Alors qu'ils devraient défendre leurs collaborateurs, ils préfèrent éviter de se soumettre à une ordonnance absolument raisonnable, et ce uniquement pour des raisons financières : avec la règle d'indemnisation (indemnité à partir de 45 heures/semaine) introduite par la nouvelle CCT, cette révision aurait un coût. Et la SSR craint comme la peste les dépenses supplémentaires.

Il faut des solutions d'ici à fin juin 2009

Le SSM se donne jusqu'à fin juin 2009 pour élaborer avec la SSR des solutions équitables et raisonnables. Si cela échoue, la Conférence professionnelle se réunira en automne pour décider de la suite des opérations. Une chose est certaine : la SSR ne peut pas continuer de tirer à hue et à dia comme elle l'a fait dans les négociations CCT.



Cette sinistre carcasse n'est autre que le bâtiment SSR de la Giacomettistrasse à Berne, en attente de rénovation depuis près de deux ans. Vu les difficultés financières de la SSR, Armin Walpen a-t-il déjà changé de bureau et doit-il travailler derrière les stores bleus au rez-de-chaussée ?

Quel est le rapport entre la convergence des médias et les économies dans les services de support ?

Alors que la convergence des médias soulève des questions cruciales sur la qualité, la diversité ou encore les méthodes et procédures de travail, l'optimisation des services de support n'est autre qu'un projet d'économies. Le SSM s'est penché très tôt sur la question de la convergence et y a consacré un volet important de son congrès qui s'est tenu à Thoun en automne 2008. Il a analysé les nombreux risques d'un tel projet mais est également conscient des chances qu'il représente et a donc développé à ce propos une position très nuancée. Voir articles sur notre site Internet (www.ssm-site.ch).

Nous conseillons également à tout le personnel de la SSR de lire le rapport sur la convergence des médias et l'efficience disponible sur le site Internet de la SSR.

Pour accompagner la convergence des médias, le SSM a créé un groupe de projet. Sur le plan national, la conduite en est assurée par Philipp Cueni et Stephan Ruppen. Sur le plan régional, les groupes sont placés sous la conduite des secrétariats régionaux. Cette organisation nous permettra d'assurer un suivi qualifié et informé de la convergence des médias, au niveau national et régional. S'agissant d'un projet qui doit être réalisé dans la transparence totale, nous vous informerons régulièrement de son avancement.

Le projet d'optimisation des services de support s'inscrit sur une toile de fond différente et appelle donc une position syndicale différente. Je vous renvoie pour cela au rapport de la SSR sur la convergence des médias et plus particulièrement au chapitre sur l'optimisation des services de support (p. 68 ss.) qui illustre clairement ce qu'est et ce que n'est pas le regroupement de ces services dans un seul centre de compétences. L'avenir dira si ce projet aboutira et quelles en seront les conséquences pour le personnel. Le SSM demande en tous cas à être associé à ce processus et exige une transparence complète sur toutes les éléments du projet et les décisions y relatives. Pour aborder cette question, nous avons également constitué un groupe de projet conduit par le secrétaire central.

Le rapport étroit qui relie le projet d'optimisation des services de support et le débat lancé récemment par la Direction de la SSR sur le démantèlement de programmes est évident. Il y a pourtant une différence qualitative immense. Alors que l'optimisation des services de

support vise à faire des économies en améliorant les structures organisationnelles actuelles, ce qui n'a rien d'extraordinaire, le débat sur le démantèlement des programmes et des effectifs est une intervention qui touche au fondement de la structure actuelle de l'emploi et des programmes. Cela exige un débat sur les principes qui doivent régir l'offre d'une radio-TV de service public. Mais avant de poursuivre sur cet aspect, il convient de se pencher sur les finances de la SSR.

Pertes et déficits de la SSR : esbroufe, calcul ou dure réalité?

Tout de suite après la conférence de presse annonçant les projets de convergence des médias, Armin Walpen, le directeur général, dépeignait dans la presse dominicale le spectre d'un démantèlement des programmes et du personnel. Le SSM a réagi immédiatement et obtenu une rencontre avec le directeur général, suivie d'une présentation détaillée des finances et des plans financiers pour les années prochaines par le chef des finances de la SSR, Daniel Jorio.

Chiffres SSR pour 2007 et 2008 et déficits prévus par la SSR

La redevance n'a plus été adaptée au renchérissement depuis l'année 2000 (l'augmentation de 2003 n'a fait que couvrir la perte de recettes due à l'exonération du paiement de la redevance des rentiers bénéficiaires de prestations complémentaires et l'adaptation au besoin financier d'il y a deux ans n'a amené aucune augmentation en termes réels) ; la situation se présente aujourd'hui comme suit :

Exercice	Déficit effectif	Déficit prévisionnel
2007	18 millions	
2008	79 millions	
2009		64 millions
2010		67 millions
2011		31 millions
2012		58 millions
2013		14 millions

Les causes de cette évolution selon la SSR

La SSR explique cette évolution par la forte baisse des recettes publicitaires en raison de la crise financière, par l'évolution du nombre de ménages s'acquittant de la redevance qui est inférieure aux prévisions du Conseil fédéral, par l'explosion des droits de retransmission d'événements sportifs, par l'assainissement de la caisse de pension (quelque 100 millions en 5 ans environ), par la hausse des charges salariales (2009), par la progression continue du manque à gagner dû à l'exonération de la redevance des rentiers bénéficiant de prestations complémentaires (Hypothèse en 2003 : 114'000 personnes exonérées. Aujourd'hui, 200'000 personnes bénéficient de l'exonération, ce qui représente un manque à gagner de CHF 20 millions).

Conséquences selon la SSR

Le cash-flow disponible diminuera, ce qui signifie que la SSR ne sera plus en mesure de financer ses investissements. Ses fonds propres subiront donc une baisse nette (de 45% à 34%) et son endettement dépassera la barre des CHF 600 millions.

Si rien ne change du côté des recettes et/ou des coûts d'ici à 2013, le déficit actuel que la SSR qualifie de largement structurel (et non conjoncturel) débouchera sur un endettement important, ce qui conduira obligatoirement à la suppression des prestations de programme. La SSR explique que cette situation justifie les annonces faites par Armin Walpen et le débat actuel sur la suppression de chaînes, le regroupement de studios radio etc.

Daniel Jorio, le chef des finances, a souligné que les perspectives d'une hausse des recettes sont limitées. Il paraît politiquement impossible d'obtenir une augmentation de la redevance

couvrant les coûts. Au contraire : plusieurs interventions politiques demandent aujourd'hui de limiter le volume de la redevance, voire de le réduire (l'UDC revendique une baisse de 20%), ou encore de supprimer des chaînes de programmes, par exemple DRS 3 ou les deuxièmes chaînes de Suisse italienne. Daniel Jorio estime par ailleurs qu'il est illusoire de penser obtenir un élargissement au niveau légal des possibilités de publicité. Le Parlement ne modifiera pas pour cela la LRTV qui a précisément restreint les possibilités de la SSR. La publicité on line lui est interdite et, selon les estimations de Publisuisse, le gâteau publicitaire est destiné à se rétrécir au cours des prochaines années.

Et que dit un expert indépendant des chiffres présentés par la SSR ?

Le SSM a fait examiner les finances de la SSR par un expert reconnu, Stefan Sander, professeur de contrôle de gestion et comptabilité à l'Université Steinbeis de Berlin, chargé d'enseignement à l'Université de Saint-Gall et partenaire de HSP Consulting SA à Saint-Gall. Stefan Sander a suivi à la présentation des finances par le chef des finances de la SSR, Daniel Jorio.

L'expert désigné par le SSM conclut que les liquidités et les capacités de financement de la SSR sont suffisantes pour passer le cap des prochaines années sans difficulté, mais que ses activités opérationnelles sont déficitaires et qu'elle ne peut donc se permettre de tels déficits qu'à court et à moyen terme. Stefan Sander estime que la SSR ne pourra échapper à des économies dans le domaine des programmes et du personnel si elle ne parvient pas à augmenter ses recettes publicitaires et les recettes de la redevance.

Autrement dit, si à partir de 2011/2012 la SSR n'obtient pas une hausse nette de la redevance, elle ne pourra éviter les suppressions de programmes et d'emplois.

Non au démantèlement des programmes et des effectifs – oui à un service public fort

Nous avons clairement expliqué à Armin Walpen que nous allions combattre tout démantèlement des programmes et des effectifs, même si la situation financière se détériore. Une intervention aussi lourde dans la structure actuelle des programmes, avec la suppression de chaînes, des regroupements régionaux, etc., diffère fondamentalement des suppressions ponctuelles d'émissions que nous avons connues jusqu'à présent. C'est l'offre de service public elle-même qui est mise en cause. Une telle politique pose donc la question de savoir qui doit fournir l'offre de service public, de quelle qualité doit être cette offre et combien elle peut coûter. Ce n'est pas une question financière mais un débat qualitatif qui est engagé. Et c'est ce débat qu'il faut mener plutôt que de se plaindre des baisses de recettes. Dans ce contexte, le SSM porte une responsabilité particulière.

Il faut commencer par vérifier pour quels domaines qui ne dépendent pas d'elle la SSR doit investir de l'argent :

➤ **Exonération du paiement de la redevance accordée aux rentiers bénéficiant de prestations complémentaires :**

La perte que représente cette exonération n'a été que partiellement compensée par une hausse de la redevance et atteint aujourd'hui quelque CHF 20 millions. Si cette exonération est juste du point de vue de la politique sociale, elle est, du point de vue de l'organisation de l'Etat, une aberration voulue par le Conseiller fédéral socialiste Leuenberger. Il faudrait revenir sur cette décision, mais comme cela toucherait aussi bien la Confédération que les cantons, il sera difficile d'obtenir une modification de cette règle. C'est en tous les cas une question à laquelle il faut sensibiliser le public.

➤ **Traduction des parties des programmes en langue des signes et commentaires pour malvoyants**

Le coût potentiel de ces nouvelles prestations s'élève à environ CHF 10 millions par an. Là encore, ce sont des prestations dont nous ne contestons pas la justesse sociale, mais dont le coût ne devrait pas être porté par la SSR. De telles prestations devraient être financées par les assurances sociales et non par la redevance de

réception. Pour les mêmes raisons qui s'appliquent à l'exonération de la redevance, modifier le mode de financement actuel paraît difficile.

- **Financement de la présence suisse à l'étranger :**
Il s'agit ici également de prestations dans l'intérêt de l'Etat (3sat, projets communautaires etc.) que la Confédération a imposées à la SSR, mais qui en fait lui incombent et qu'il lui appartiendrait donc de financer.

Possibilités de financement

- **Développement de la publicité et du sponsoring par un assouplissement du régime actuel :**
Il faudrait une application moins stricte par l'OFCOM, des interruptions publicitaires plus généreuses après 20 heures, la possibilité de la publicité on line (modification de l'ordonnance). Ce sujet est controversé également au sein du SSM.
- **Adaptation de la redevance :**
Au vu des déficits budgétisés, la SSR aurait besoin d'une augmentation de 7 à 8% d'ici à 2012. Mais la probabilité d'obtenir une hausse générale de la redevance paraît bien faible.

Au cours des mois à venir, le SSM entend développer une stratégie visant à revendiquer de manière syndicalement défendable plus de ressources pour la SSR. C'est la raison pour laquelle l'assemblée des délégués de mai 2009 a été consacrée au financement, à l'importance et à la valeur du service public.



Notre syndicat se bat pour tes intérêts

Le SSM est le syndicat des professionnelLEs des médias. Il est présent essentiellement dans le secteurs de la radio et de la télévision, et plus généralement la production audiovisuelle (cinéma, vidéo) et le multimédia. Il regroupe des personnes salariées ou indépendantes. Avec plus 3300 membres, le SSM est le premier syndicat des médias électroniques.

Prestations:

Caisse-maladie collective / Caisse de pension pour freelances / Protection juridique Multi / Formation continue / Publications / Registre professionnel et carte de presse / Carte de presse internationale / divers rabais

► www.ssm-site.ch

Schweizer Syndikat Medienschaffender / Syndicat suisse des mass media / Sindacato svizzero dei mass media
Zentralsekretariat / Secrétariat central / Segreteria centrale / Birmensdorferstrasse 65, 8004 Zürich
Tel. 044 202 77 51 / Fax 044 202 79 48 / E-mail: info@ssm-site.ch / www.ssm-site.ch